

1^{ère} Journée Championnat « PRE-HONNEUR »

| Lieu | Rencontres | Date | Catégorie | Horaire |
|--------------|------------------------------------|-----------------------------------|-----------|---------|
| CHIFFA VILLE | C.Sidi Madani – U.S.Souakria | VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 | Seniors | 15H00 |
| MOUZAÏA | J.M.Mouzaïa – M.Sidi Madani | VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 | Seniors | 15H00 |
| AMROUSSA | J.S.Amroussa – M.C.Ouled Yaïche | VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 | Seniors | 15H00 |
| CHEBLI | E.S.Bouinen – Inter C.Blida | SAMEDI 27 OCTOBRE 2018 | Seniors | 14H30 |

EXEMPT : W.R.Ben Chaabane

IMPORTANT : LES CLUBS DONT LES TERRAINS NE SONT PAS MENTIONNES DOIVENT COMMUNIQUER LA DOMICILIATION DE LEUR RENCONTRE : AVANT LE MARDI 23 OCTOBRE 2018.

La publication de la désignation ne vaut pas acte d'engagement du club qui ne se conforme pas aux dispositions des articles 05 et 06 du Règlement des Championnats de Football Amateur – Edition 2016

Médecin et Ambulance

Le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un Médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football. Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 21 du Règlement du championnat de football amateur EDITION 2016.

Service d'ordre

Le club recevant (organisateur) est tenu d'assurer la sécurité nécessaire au bon déroulement de toute rencontre de football. Si l'absence de sécurité est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 50 du Règlement du championnat de football amateur EDITION 2016.